

MES COORDONNÉES (Écrire lisiblement en lettres majuscules)

Nom: _____ Adresse: _____ Téléphone: (_____)
Ville: _____ Code postal: _____ \$ _____)

VOICI MON DON: 100 \$ 200 \$ 500 \$ AUTRE

JE DÉSIRE PAYER PAR:

CHÈQUE (À l'ordre de la Fabrique Notre-Dame-de-Foy.)

CARTE DE CRÉDIT: Visa MasterCard

Numéro de la carte: _____ CODE DE SÉCURITÉ _____

Date d'expiration: _____ / _____ ANNÉE
MOIS

Signature: _____
Je désire un reçu pour l'impôt: Oui Non Si oui: Par courriel (Écrire votre courriel ci-dessous) Par la poste

J'aimerais recevoir par courriel l'infolettre de la paroisse (Écrire votre courriel ci-dessous)

Courriel: _____

Façons de donner

Par virement Interac

macontribution@paroissendf.com

Question: combien font cinq fois dix?

Réponse: cinquante

Par carte de crédit

En téléphonant au 418-653-9575, poste 100
ou en vous présentant à notre secrétariat

Par la poste

Avec l'enveloppe utilisée pour cet envoi

En personne

En vous présentant au secrétariat
(voir l'adresse ci-dessous)
ou lors des quêtes dominicales

Nous joindre

Notre secrétariat

3155, Chemin des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec) G1W 4X7

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Téléphone: 418-653-9575

Télécopieur: 418-653-3976

parolssendf1@hotmail.com

www.paroissendf.com



PAROISSE
NOTRE-DAME-DE-FOY



PAROISSE
NOTRE-DAME-DE-FOY

Campagne de capitation 2022



À propos de la campagne

La Capitation est une campagne de financement qui a lieu à chaque année dans toutes les paroisses. Elle représente, avec les collectes dominicales, le **revenu principal** de nos communautés et permet d'assurer la pérennité des services offerts ainsi que la sauvegarde de notre patrimoine.

Notre objectif pour l'année 2022 est de **500 000 \$**. À titre indicatif, nous recommandons un don de 100 \$ par adulte (200 \$ par famille). Il va de soi que toute contribution sera grandement appréciée. N'oubliez pas que votre contribution donne droit à un crédit d'impôt fédéral et provincial selon le montant de votre participation.

OBJECTIF
500 000 \$

Quelques dépenses en 2021

Salaires
(incluant charges sociales)
510 058 \$

Achats et entretien
(chauffage et électricité, assurances, réparations courantes)
472 626 \$

Culte et pastorale
(animation musicale, déplacements, etc.)
59 041 \$

La paroisse Notre-Dame-de-Foy, c'est...

500 bénévoles et employés, dont 10 sont rémunérés pour la pastorale et 8 pour le service administratif et de soutien, sans compter le ministère de diacres et de prêtres occasionnels.

Notre-Dame-de-Foy, c'est aussi **6 lieux de culte** de proximité qui regroupent plusieurs communautés chrétiennes. La paroisse se transforme et évolue avec l'arrivée de paroissiens issus de différentes communautés culturelles, comme les communautés hispanique, portugaise et africaine, entre autres.

Différentes générations se côtoient également au sein de nos lieux de culte et sont une partie prenante et vivante de nos communautés et de notre paroisse.

6 lieux de culte



Nos communautés chrétiennes

- Saint-Benoît-Abbé • Sainte-Geneviève
- Saint-Mathieu • Saint-Jean-Baptiste-De La salle
- Saint-Ursule • Saint-Yves
- Saint-Louis-de-France • Notre-Dame-de-Foy

Questions fréquentes

Pourquoi donner à ma paroisse ?

Pour assurer la poursuite de notre mission:

- **Entretien** nos édifices religieux et terrains;
- **Accueillir** dans nos locaux des organismes à vocation communautaire;
- **Se ressourcer et célébrer** pour tous les événements de la vie: baptêmes, mariages, funérailles, fêtes religieuses et messes dominicales;
- **Découvrir et partager la foi** dans nos activités de catéchèse, nos célébrations et nos lieux de recueillement;
- **Prendre soin** des personnes qui traversent des épreuves comme la maladie, le deuil ou des difficultés matérielles.

Comment gérez-vous vos revenus ?

D'une façon très consciencieuse, grâce à une équipe surtout composée de bénévoles, dont l'aide est essentielle et représente un moteur de la vitalité de notre paroisse. Notre rapport financier est disponible en tout temps sur notre site Web.

www.paroissendf.com

Les églises de la paroisse reçoivent-elles des subventions du gouvernement ?

Sachez que nos églises **ne sont pas** considérées comme des biens patrimoniaux et leur entretien repose donc **entièrement** sur les dons de nos paroissiens.